



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2022

PROCES-VERBAL

L'an deux-mil-vingt-deux le onze du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 05 avril 2022

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Franck CONESA, Stéphane VEYET, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Madeleine HANUS, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Régine COLOMB, Lilian RENAUD, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL

Excusées : Véronique REBOUL (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Manon CONESA (pouvoir Franck CONESA), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Karine PLATEAU).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaires de séance : Christine GAGET et Karine PLATEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures, en proposant de nommer, en l'absence de la Directrice des Services, Mesdames Christine GAGET et Karine PLATEAU en qualité de secrétaires de séance.

1- Approbation du procès-verbal de séance du 28 mars 2022 (délibération 2022_025)

Le Maire rappelle le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 et propose de rectifier l'information de la vente de la maison MARTEL qui a bien été effectuée sur l'exercice 2021. Aucune autre observation n'étant formulée, le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation de ce procès-verbal.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 28 mars 2022 ainsi rectifié.

2- Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil (délibération 2022_026)

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a délégué un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT, il doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée de la décision suivante :

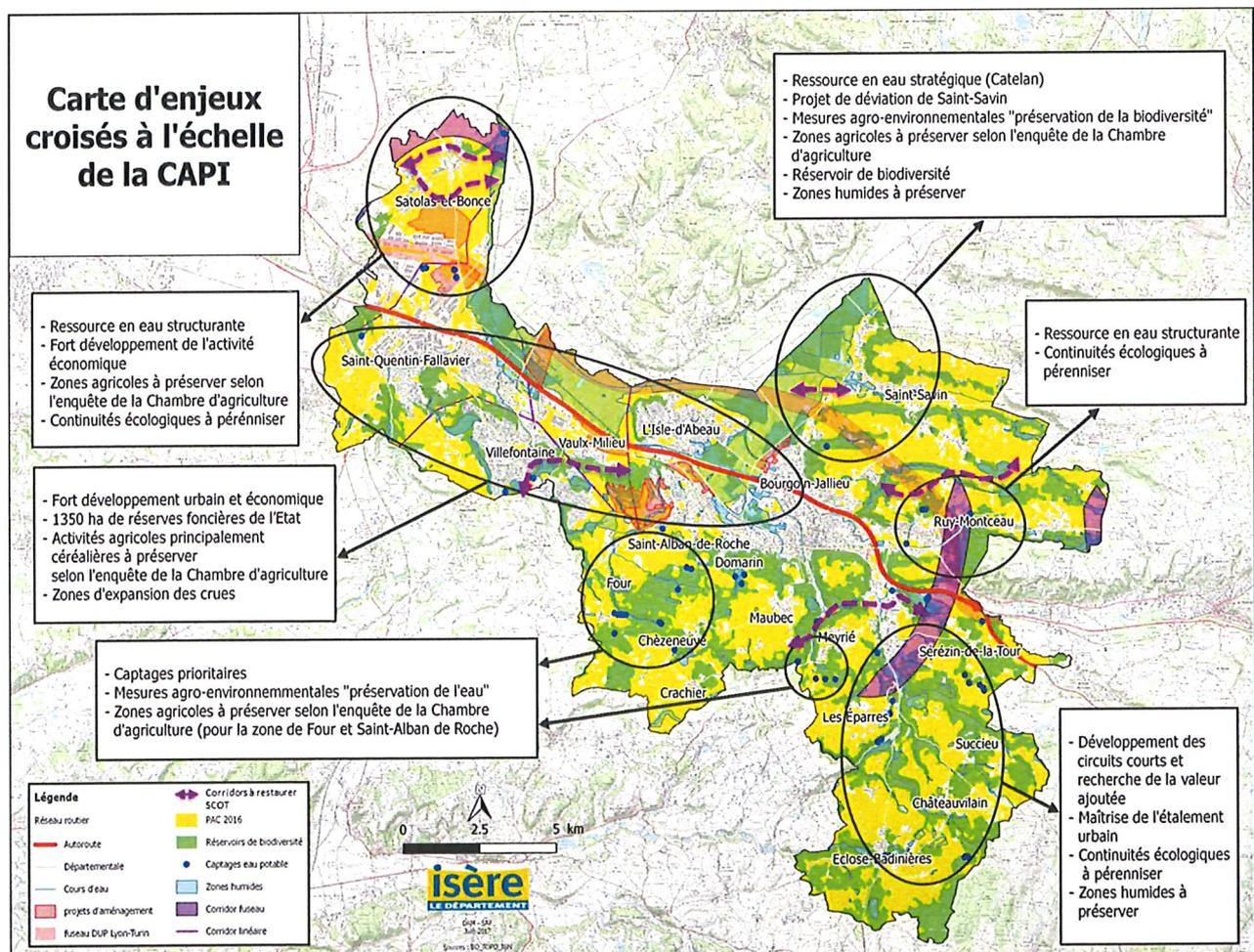
N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant TTC
2022_024	Contrat de maintenance informatique des écoles	SAS SYNESIS 241Espace 3 Fontaines 38140 Rives	3 585,60 €

Aucune question n'étant soulevée, le Conseil Municipal, prend acte de cette décision prise par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qu'il lui a été ainsi confiée.

3- Avis sur une réflexion autour d'un projet PAEN (délibération 2022_027)

Le Maire informe l'Assemblée de l'objectif d'un PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), à savoir, limiter la spéculation foncière, pérenniser l'activité agricole et valoriser les espaces naturels dans le secteur périurbain. Il s'agit d'une compétence facultative des Départements, introduite par la loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) du 23 février 2005, et permettant de créer un périmètre de protection et un programme d'actions destinés à protéger durablement et à valoriser ces espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que les activités qui y prennent place.

Sur le territoire de la CAPI, 8 communes sont dotées d'un tel outil depuis janvier 2020, il s'agit de co-construire un travail de réflexion avec les communes intéressées, sur les réponses à apporter face aux pressions foncières, et notamment d'envisager l'outil PAEN à cette fin.



Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer quant au lancement d'une réflexion sur le territoire de la commune pour la mise en place d'un périmètre et d'un programme d'actions destinées à protéger et à mettre en valeur les espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), en demandant à être accompagné pour cela, du Département, de la CAPI et de la Chambre d'Agriculture, copilotes du projet.

Le Maire ajoute qu'il s'agit, pour le présent, d'une simple réflexion, à l'issue de laquelle, la commune aura le choix de continuer la procédure pour sanctuariser les zones agricoles (A) ou naturelles (N) aux fins de les préserver, tout en rappelant les tenants de la loi « 4D » puis, à présent de la loi « 4DS ».

Monsieur FARIN demande si ces zones sont destinées à devenir « bio » ou si l'exploitation des terrains pourra rester en agriculture raisonnée. Le Maire répond que ce n'est pas nécessairement dans ce but, mais si un agriculteur veut se convertir il pourra avoir des aides dans ce sens.

Le Maire précise qu'au-delà des enjeux locaux en matière agricole, ce projet répond à une préoccupation de gestion forestière, de préservation et de valorisation des espaces naturels et des paysages. Monsieur FARIN fait remarquer que le PLU protège déjà beaucoup les agriculteurs, le Maire acquiesce tout en rappelant que lors d'une modification ou d'une révision de PLU, le zonage peut se voir modifié, cela renforce l'idée de la protection avec la loi 3DS.

Monsieur FARIN demande si Monsieur le Préfet peut remettre en cause un PAEN, le Maire indique que pour annuler un périmètre PAEN arrêté, il faut un décret interministériel. Il ajoute que c'est notamment cet aspect qui permet la protection, sur le très long terme, de la vocation agricole ou naturelle des espaces intégrés au périmètre. Le Maire rappelle que Le périmètre PAEN comprend uniquement des terrains situés en zones A ou N (éventuellement indicées), sont donc exclues toutes parcelles en zone urbanisable (U) ou à urbaniser (AU).

Monsieur RABUEL souligne qu'il n'a pas voulu engager l'ancienne municipalité avec la CAPI sur ce sujet parce qu'il s'agit d'une superposition de processus qui font « feu de partout » et qu'il s'agit de zones en dehors des centres villes donc moins exposées et déjà concernées par « Natura 2000 », protection des zones de captage, trame verte... de plus, cela demande un travail conséquent, une indispensable entente avec les agriculteurs et surtout il est quasi-impossible de faire retour-arrière une fois la démarche lancée. Le Maire précise que cela se superpose effectivement, mais à un niveau plus haut que le SCOT, et en parallèle, cela permet aux exploitations de bénéficier d'un certain nombre d'aides qu'elles n'auraient pas dans d'autres conditions. Le Maire rappelle qu'il s'agit pour l'instant de lancer la réflexion sur le projet et si les exploitants sont contre, on en restera là.

Madame MARIN demande si ce sont les exploitants ou les propriétaires qui sont concernés tout en rappelant que certains terrains ne sont plus exploités. Le Maire répond qu'il faudra prendre la décision en toute connaissance de cause et qu'il ne sera pas question de prendre des décisions qui iraient à l'encontre des exploitants. Il précise que cette étude est totalement gratuite.

Madame FERLET demande combien de temps seront bloqués ces terrains, le Maire répond qu'ils seront protégés pour 30 ans.

Monsieur RABUEL demande si, en matière d'urbanisme, ces zones devront figurer dans le PLU, par rapport au coût engendré par la nécessaire modification du PLU dans ce cadre. Le Maire répond par la négative en précisant que cela ne nécessite pas de modification, le document sera opposable au PLU. Il précise en outre, qu'il n'est pas nécessaire de procéder en une seule fois, que cela peut se faire par étapes.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la Majorité,

[Pour : 16 voix, Abstentions : 11 voix : Mesdames COLLOMB, FERLET, MARIN, RABATEL, RIBEIRO, Messieurs CONESA (+ pouvoir de Madame CONESA), FARIN, HYVER, RABUEL, RENAUD]

Le Maire propose à l'Assemblée de se positionner sur cette convention de mise à disposition d'un cadre territorial.

Monsieur RABUEL rappelle que d'après le Code des Collectivités Territoriales, avec ce grade, les personnes ne peuvent postuler que dans les communes de plus de 10 000 habitants. Il s'étonne donc que cela soit possible pour Ruy-Montceau. Le Maire répond que c'est en effet le cas pour une mutation, mais il s'agit ici d'une mise à disposition par une autre collectivité qui a été vu avec la Sous-Préfète.

Le Maire précise qu'il cherchait, pour la bonne marche de la commune, quelqu'un d'expérience, et qu'il a trouvé cela par cette personne qui souhaite aussi évoluer personnellement.

Monsieur RABUEL demande quel est le coût de cette embauche, le Maire répond que c'est « iso-coût », c'est-à-dire à même niveau et à même rémunération.

Monsieur RENAUD demande si l'ancienne DGS sera encore présente en mai/juin, le Maire rappelle qu'elle est Directrice des Services et non DGS et qu'elle a annoncé son souhait de partir début janvier, il lui a alors demandé de rester pour le budget, il est peu probable qu'elle soit encore présente en mai/juin.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la Majorité [Pour :21 voix, Contre : 6 voix : Mesdames COLLOMB, RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RABUEL, RENAUD], **Décide de recourir à une mise à disposition d'un cadre territorial par le biais d'une mise à disposition d'un attaché hors classe de la communauté de communes Bièvre Est, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2022 et Charge le Maire des formalités liées à cette décision et notamment de signer la convention correspondante.**

6- Approbation du compte de gestion 2021 (délibération 2022_030)

Madame BARBIER rappelle que le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu, reflétant les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permettant d'attester de la régularité du budget.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038110

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.
BOURGOIN-JALLIEU COLLECTIVITES

ETABLISSEMENT : RUY MONTCEAU

Résultats budgétaires de l'exercice

57100 - RUY MONTCEAU

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 543 336,00	2 992 794,00	5 536 130,00
Titres de recette émis (b)	1 302 885,02	3 187 246,26	4 490 131,28
Réductions de titres (c)		4 560,80	4 560,80
Recettes nettes (d = b - c)	1 302 885,02	3 182 685,46	4 485 570,48
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 543 336,00	2 992 794,00	5 536 130,00
Mandats émis (f)	1 160 006,73	2 814 866,43	3 974 873,16
Annulations de mandats (g)		56 763,25	56 763,25
Depenses nettes (h = f - g)	1 160 006,73	2 758 103,18	3 918 109,91
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	142 878,29	424 582,28	567 460,57
(h - d) Déficit			

La Trésorerie Générale de Bourgoin-Jallieu a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021 (extrait ci-dessus) qu'elle a certifié conforme au compte administratif 2021, et qui a de même, été adressé par courriel à chaque conseiller municipal.

Monsieur RENAUD fait remarquer que n'apparaît pas dans ce tableau, le résultat de clôture, le Maire répond que c'est le tableau des résultats de l'exercice qui a été transmis par la trésorerie.

L'Adjointe au Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2021 de la commune.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 de la commune.

7- Vote du compte administratif 2021 (délibération 2022_031)

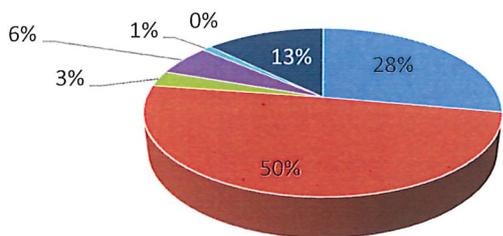
Madame BARBIER, Adjointe au Maire rappelle le contexte juridique de ce vote, à savoir, les dispositions de l'article L2121-14 et suivants du Code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. » Il n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum. Toujours selon ce principe, une procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente.

L'Adjointe au Maire propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2021 qui, conformément aux comptes transmis par Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu, peut être résumé comme suit :

Section de Fonctionnement	Prévisions budgétaires (BP+DM)	Réalisé 2021
Recettes	2 992 794 €	3 182 685,46 €
Dépenses	2 992 794 €	2 758 103,18 €
Résultat de clôture de l'exercice	424 582,28 €	

Dépenses de fonctionnement 2021

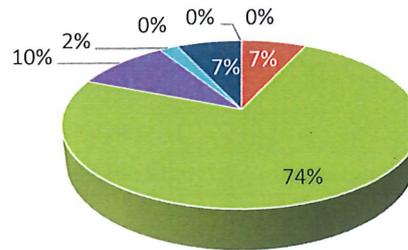


- Charges à caractère général
- Charges de personnels et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- opérations d'ordre

Charges à caractère général	768 747,48 €
Charges de personnels et frais assimilés	1 375 887,11 €
Atténuations de produits	69 827,56 €
Autres charges de gestion courante	153 370,35 €
Charges financières	39 753,31 €
Charges exceptionnelles	5 330,74 €
opérations d'ordre	345 186,63 €
Total dépenses de Fonctionnement :	2 758 103,18 €

Atténuation de charges	9 288,41 €
Produits de services, ventes	221 346,71 €
Impôts et taxes	2 360 067,50 €
Dotations, subventions et participations	313 659,15 €
Autres produits de gestion courante	57 972,93 €
Produits financiers	7,85 €
Produits exceptionnels	219 368,24 €
Opération d'ordre	974,67 €
Total recettes de fonctionnement :	3 182 685,46 €

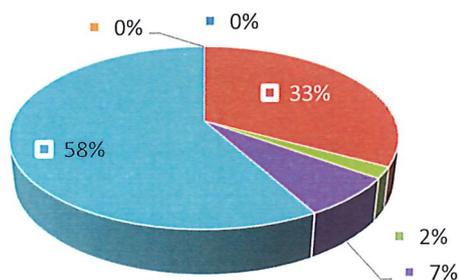
Recettes de fonctionnement 2021



- Atténuation de charges
- Impôts et taxes
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Produits de services, ventes
- Dotations, subventions et participations
- Produits financiers
- Opération d'ordre

Section d'Investissement	Prévisions budgétaires	Réalisé 2021
Recettes	2 543 336 €	1 302 885,02 €
Dépenses	2 543 336 €	1 160 006,73 €
Résultat de l'exercice	142 878,29 €	
Résultat de clôture (cumulé)	820 316,20 €	

Dépenses d'Investissement 2021

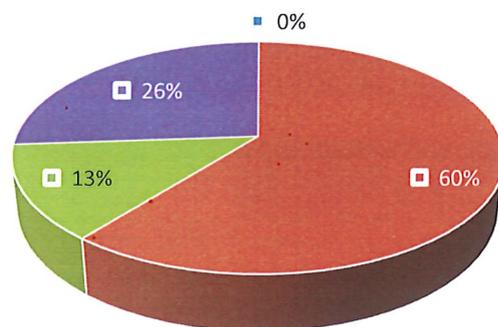


- Dotations, Fonds divers et réserves
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Emprunts et dettes assimilées
- Subventions d'équipement versées
- Opération d'ordre

Dotations, Fonds divers et réserves	1 692,10 €
Emprunts et dettes assimilées	386 531,62 €
Immobilisations incorporelles	19 030,80 €
Subventions d'équipement versées	79 889,39 €
Immobilisations corporelles	671 888,15 €
Opération d'ordre	974,67 €
Total dépenses d'investissement	1 160 006,73 €

Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €
Dotations, Fonds divers et réserves	787 258,49 €
Subventions d'investissement	168 939,90 €
Opération d'ordre	345 186,63 €
Total recettes d'investissement	1 302 885,02 €

Recettes d'Investissement 2021



- Emprunts et dettes assimilées
- Dotations, Fonds divers et réserves
- Subventions d'investissement
- Opération d'ordre

Le Maire précise qu'il s'exclura de ce vote à la fin de la présentation.

Monsieur RENAUD félicite la municipalité sur la gestion du budget, mais émet une réserve sur la section d'investissement qu'il trouve faible. Il précise qu'il s'attendait à 75% mais là on est à 35%, ce qui est très faible alors que la commune n'a pas été impacté par le Covid.

Le Maire répond qu'il ne faut pas que les investissements ne soient que des nécessités absolues telles que la voirie mais qu'il s'agit d'investir « utile » avec des études préalables, et non pas investir pour investir.

Monsieur RENAUD rappelle les promesses de campagne sur des investissements, le Maire répond qu'il faut réfléchir en pluriannuel. Monsieur RENAUD dit ne pas avoir reçu le détail des investissements réalisés, le Maire se renseignera auprès de la Directrice des Services et, au besoin, cette liste sera renvoyée.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la Majorité (le Maire s'abstenant par sa sortie de la pièce) approuve le compte administratif 2021 de la commune.

8- Affectation des résultats 2021 (délibération 2022_032)

Madame BARBIER présente le compte administratif 2021 du budget communal laissant apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 424 582,28 €.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 038110

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES.
BOURGOIN-JALLIEU COLLECTIVITES

ETABLISSEMENT : RUY MONTCEAU

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

57100 - RUY MONTCEAU

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	677 437,91		142 876,25		820 316,20
Fonctionnement	528 017,69	528 017,69	424 582,28		424 582,28
TOTAL I	1 205 455,60	528 017,69	567 460,57		1 244 898,48
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 205 455,60	528 017,69	567 460,57		1 244 898,48

L'Adjointe au Maire propose au conseil municipal d'affecter 200 000€ de ce résultat au financement

des dépenses d'investissement (article R1068) et d'affecter les 224 582,28€ restant au fonctionnement (R002), soit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	424 582,28
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	424 582,28
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	820 316,20
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-123 725,98
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	424 582,28
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	200 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	224 582,28
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Madame BARBIER soumet cette proposition d'affectation de résultat à l'Assemblée.

Monsieur RENAUD précise que l'opposition va voter puisqu'ils n'ont pas le choix mais il regrette une dégradation sur la capacité à l'autofinancement. Madame BARBIER répond que l'excédent de 2020 venait de vente de terrains, Monsieur Renaud rappelle une nouvelle fois que les cessions ne sont pas prises en compte pour la CAF et regrette le manque de connaissance sur ce sujet.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 tel que présenté ci-dessus.

9- Vote des taux d'imposition pour l'année 2022 (délibération 2022_033)

Madame BARBIER rappelle les échanges sur la fiscalité lors du Débat d'Orientations Budgétaires et, comme annoncé, propose au conseil municipal d'adopter les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 (taux identiques à ceux de l'année 2021) :

- Taxe sur le foncier bâti : 35,56% (19,66 % commune + 15,90% département)
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,94 %



COMMUNE : 348 RUY-MONTCEAU
ARRONDISSEMENT : 38 LA TOUR DU PIN
TRÉSORERIE SPL OU SGC : TRÉSORERIE BOURGOIN JALLIEU

N° 1259 COM (1)



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022							
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2022							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Taux de référence pour 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2022
Taxe foncière (bâti).....	4 916 761	35,56	5 124 000	1 822 094	35,56	1 822 094	109,45
Taxe foncière (non bâti).....	91 885	52,94	93 500	49 499	52,94	49 499	150,48
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans l'un des taux a été décidée en 2022, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		1 871 593	

Cette proposition de maintien des taux de fiscalité directe locale est ainsi soumise à l'Assemblée.

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, Décide de maintenir les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022, soit 35,56% pour la taxe foncière bâtie, et 52,94% pour la taxe foncière non-bâtie.

10- Vote du budget primitif 2022 (délibération 2022_034)

Madame BARBIER rappelle le débat d'orientations budgétaires du 28 mars 2022, et propose au conseil municipal d'adopter le BP 2022 comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 157 758,95	2 933 176,67
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 224 582,28
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	3 157 758,95	3 157 758,95
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 413 420,78	1 716 830,56
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	123 725,98	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 820 316,20
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 537 146,76	2 537 146,76
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 694 905,71	5 694 905,71

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	770 400,00	0,00	547 700,00	0,00	947 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 410 870,00	0,00	1 532 480,00	0,00	1 532 480,00
014	Atténuations de produits	60 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	146 900,00	0,00	154 050,00	0,00	154 050,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 410 170,00	0,00	2 734 280,00	0,00	2 734 280,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	52 160,41	0,00	52 160,41
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	500,00		500,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		183 729,30	0,00	183 729,30
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 473 170,00	0,00	2 977 649,71	0,00	2 977 649,71
023	Virement à la section d'investissement (5)	174 435,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	185 189,00		180 109,24	0,00	180 109,24
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		359 624,00		180 109,24	0,00	180 109,24
TOTAL		2 832 794,00	0,00	3 157 758,95	0,00	3 157 758,95

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 157 758,95
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	157 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
73	Impôts et taxes	2 326 200,00	0,00	2 367 442,00	0,00	2 367 442,00
74	Dotations et participations	277 619,00	0,00	319 753,00	0,00	319 753,00
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 807 819,00	0,00	2 902 195,00	0,00	2 902 195,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	7,00	0,00	7,00
77	Produits exceptionnels	24 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 831 819,00	0,00	2 932 202,00	0,00	2 932 202,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	975,00		974,67	0,00	974,67
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		975,00		974,67	0,00	974,67
TOTAL		2 832 794,00	0,00	2 933 176,67	0,00	2 933 176,67

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	224 582,28
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 157 758,95
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	179 134,57
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Les chapitres 011 et 012 sont détaillés comme suit :

Charges à caractère général

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
011	Charges à caractère général	770 400,00	947 700,00
6042	Achats prestat ⁿ services (hors terrains)	120 000,00	180 000,00
60611	Eau et assainissement	17 000,00	12 000,00
60612	Energie - Electricité	85 000,00	86 000,00
60621	Combustibles	14 000,00	17 000,00
60622	Carburants	13 000,00	14 000,00
60623	Alimentation	800,00	500,00
60628	Autres fournitures non stockées	800,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	12 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	34 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	8 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	10 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	5 000,00
6067	Fournitures scolaires	27 000,00	20 000,00
6069	Autres matières et fournitures	7 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	102 000,00	115 000,00
6136	Locations mobilières	1 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	5 000,00	8 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	43 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	90 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	12 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 700,00	15 000,00
61568	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance	63 000,00	80 000,00
6161	Multirisques	0,00	10 000,00
6166	Autres primes d'assurance	15 000,00	7 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	5 000,00
6188	Autres frais divers	16 000,00	20 000,00
6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	800,00	500,00
6226	Honoraires	20 000,00	25 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	4 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	21 000,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 000,00
6237	Publications	6 000,00	8 000,00
6238	Divers	3 000,00	2 000,00
6247	Transports collectifs	11 200,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	200,00
6257	Réceptions	0,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 500,00	7 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	2 400,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00	8 000,00
62876	Remb. frais à un GFF de rattachement	25 000,00	15 000,00
63512	Taxes foncières	6 500,00	8 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	500,00

Charges de personnel

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 410 870,00	1 532 480,00
6218	Autre personnel extérieur	5 000,00	80 000,00
6331	Versement mobilité	7 000,00	10 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 500,00	20 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	3 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	600 000,00	680 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	13 000,00	12 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	120 000,00	120 000,00
64131	Rémunérations non tit.	200 000,00	150 000,00
64139	Autres indemnités non tit.	100,00	100,00
64162	Emplois d'avenir	20 000,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	36 000,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	5 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	161 170,00	180 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	195 000,00	180 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 000,00	9 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	30 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	680,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	16 000,00	15 000,00
6471	Prestat ⁿ versées pour le compte du FNAL	1 500,00	1 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 000,00	8 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00	500,00
6488	Autres charges	0,00	500,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	151 370,00	0,00	52 500,00	0,00	52 500,00
204	Subventions d'équipement versées	125 584,00	0,00	66 500,00	0,00	66 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 878 354,00	123 725,98	1 023 380,00	0,00	1 147 105,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	925 000,00	0,00	925 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	2 155 308,00	123 725,98	2 067 380,00	0,00	2 191 105,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	387 053,00	0,00	343 066,11	0,00	343 066,11
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	387 053,00	0,00	345 066,11	0,00	345 066,11
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 542 361,00	123 725,98	2 412 446,11	0,00	2 536 172,09
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	975,00		974,67	0,00	974,67
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	975,00		974,67	0,00	974,67
	TOTAL	2 543 336,00	123 725,98	2 413 420,78	0,00	2 537 146,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 537 146,76
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 116,00	0,00	62 616,00	0,00	62 616,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	518 894,00	0,00	1 108 355,32	0,00	1 108 355,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	620 010,00	0,00	1 170 971,32	0,00	1 170 971,32
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	218 246,40	0,00	165 000,00	0,00	165 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	528 017,69	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	750,00	0,00	750,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	886 264,09	0,00	365 750,00	0,00	365 750,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 506 274,09	0,00	1 536 721,32	0,00	1 536 721,32
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	174 435,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	185 189,00		180 109,24	0,00	180 109,24
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

MAIRIE RUY-MONTCEAU - Budget Communal M14 - BP (projet de budget) - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	359 624,00		180 109,24	0,00	180 109,24
	TOTAL	1 865 898,09	0,00	1 716 830,56	0,00	1 716 830,56

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	820 316,20
=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 537 146,76

Pour information :

agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres rpondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le roussement du capital de la dette et les nouveaux investissements r commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

179 134,57

Les chapitres des dépenses d'investissement sont détaillées comme suit :

Récapitulatif des besoins

Total Sports	76 500,00 €
Total Cimetières	33 900,00 €
Total Éducation	67 900,00 €
Total réseaux	40 000,00 €
Total Voirie	166 500,00 €
Total Matériel techn.	20 140,00 €
Total Bâtiments	491 150,00 €
Total Véhicules	132 000,00 €
Total Espace public	47 790,00 €
Total Ouvrages/oeuvres	6 000,00 €
Total Aménagement foncier	50 000,00 €
Total informatique	8 000,00 €

Chapitres 20 / 204 / 21

Total besoins investissement 1 139 880,00 €

20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	151 370,00	52 500,00
202	Frais réalisat* documents urbanisme	60 000,00	50 000,00
2051	Concessions, droits similaires	91 370,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	125 584,00	66 500,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	35 584,00	66 500,00
204172	Autres EPI : Bâtiments, installations	90 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 070 354,00	1 023 380,00
2112	Terrains de voirie	120 000,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	23 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 092,00	52 000,00
21311	Hôtel de ville	0,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	17 000,00	7 500,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	10 900,00
21318	Autres bâtiments publics	1 049 730,00	188 750,00
2132	Immeubles de rapport	270 000,00	262 850,00
2135	Installations générales, agencements	3 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	16 100,00
2151	Réseaux de voirie	207 492,00	100 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	40 000,00
21538	Autres réseaux	128 336,00	0,00
21588	Autres matériels, outillages incendie	0,00	4 100,00
21571	Matériel roulant	0,00	132 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	20 940,00	20 140,00
2161	Ouvres et objets d'art	0,00	6 000,00
2181	Installat* générales, agencements	1 213,00	0,00
2182	Matériel de transport	19 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 480,00	43 490,00
2184	Mobilier	9 081,00	78 450,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 100,00

Chapitre 23

	▼ Sens	▼ Compte	Opérati...	Fonction	SERVICES	Report(R) []	Proposé (P) []
	D	2312	20224	411	STADE	0,00 €	166 500,00 €
	D	2313	20226	020	ADM	0,00 €	100 000,00 €
	D	2313	20221	7	LOGEMENT	0,00 €	225 000,00 €
	D	2313	20222	5	ADM	0,00 €	70 000,00 €
▶ 20221	D	2313	20223	7	ADM	0,00 €	290 000,00 €
▶ 20222	D	2318	20225	114	POL	0,00 €	73 500,00 €
▶ 20223							
▶ 20224							
▶ 20225							
▶ 20226							
	=	Total dépe				0,00 €	925 000,00 €

prévision pluriannuelle en investissement

	TOTAL	2022	2023	2024
Création 2 logements dans Cure	225 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Rénovation RDC Bât la Poste	70 000,00 €	23 333,00 €	23 333,00 €	23 334,00 €
Rénovation 1 logement bât la Poste	290 000,00 €	96 666,00 €	96 666,00 €	96 668,00 €
Sécurisation Gens du Voyage	166 500,00 €	55 500,00 €	55 500,00 €	55 500,00 €
Vidéoprotection	73 500,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €
Étude et réalisation de travaux pour amélioration chauffage bât. Publ.	100 000,00 €	33 333,00 €	33 333,00 €	33 334,00 €
Totaux	925 000 €	308 332,00 €	308 332,00 €	308 336,00 €

et enfin, le détail des recettes d'investissement :

III – VOTE DU BUDGET			
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES			
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
010	Stocks	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	101 116,00	62 616,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	20 976,00	29 770,00
1323	Subv. non transf. Départements	77 224,00	6 046,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	2 917,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	26 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	518 694,00	1 108 355,32
1641	Emprunts en euros	518 694,00	1 108 355,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	620 010,00	1 170 971,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	746 264,09	365 000,00
10222	FCTVA	166 246,00	100 000,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,40	65 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	528 017,69	200 000,00
138	Autres subvent' invest. non transf.	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régio)	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	140 000,00	0,00
	Total des recettes financières	886 264,09	365 750,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	1 506 274,09	1 536 721,32

Monsieur RENAUD s'interroge sur la volonté de minorer les recettes de cantine et interpelle l'Adjointe au Maire pour savoir si elle assiste aux réunions de la commission finances de la CAPI, et plus particulièrement par rapport aux 20 000€ de recettes budgétisées quand 73 000€ sont attendues. Madame BARBIER répond que cela a été voté après le DOB et que des modifications ont encore été faites la semaine dernière avec un mot d'ordre : la prudence. Monsieur RENAUD précise qu'il ne s'agit pas d'une critique mais d'une interrogation pour comprendre ces prévisions, à l'image de la perte des compensations sur les taxes d'habitation qui n'existent plus et qui semblent perdurer avec 25 000€ de prévisions de recettes.

Le Maire intervient pour préciser que des ressources fiscales subsistent en corrélation avec des éléments transmis par les impôts.

Monsieur RENAUD ajoute qu'il lui semble observer une incohérence avec une augmentation des dépenses relatives aux prestations de service et à contrario, une baisse de 12% sur les dépenses d'énergies alors qu'elles ne peuvent qu'augmenter. Madame BARBIER répond que l'objectif est de bousculer les habitudes de consommation qui sont excessives sur certains bâtiments et obliger à faire des efforts.

Monsieur RABUEL ajoute que, pendant des années, il n'a jamais vu de hausse de consommation d'énergie parce qu'il a su s'appuyer sur les conseillers en énergie partagée de la CAPI et il ne voit pas comment on pourrait réduire davantage. Monsieur CHATEAU précise que des changements d'éclairages par des LED vont pouvoir engendrer des économies.

Monsieur RABUEL demande la raison de la baisse des prévisions de dépenses de fournitures scolaires, Monsieur CHATEAU explique que cela a été travaillé avec les directeurs d'école pour une évolution du fonctionnement (le précédent système était basé sur une prévision forfaitaire par enfant nécessitant une gestion assidue, mais aujourd'hui les directeurs n'ont plus le temps ni l'envie de gérer cela qui n'entre pas dans leurs fonctions). Monsieur CHATEAU poursuit en expliquant qu'un travail de réflexion a pris en compte l'ensemble des éléments, dans un esprit de compromis. À titre d'exemple, il expose le choix de baisse concertée avec les directeurs sans impacter les intervenants extérieurs, ni les transports, mais aussi la mutualisation des commandes de cars scolaires sans impacter les frais de reprographie. L'idée étant, dans tous les cas, de ne pas impacter les enfants.

Monsieur RABUEL souhaite revenir sur la décision de transférer les dépenses de voirie d'investissement en fonctionnement en précisant que c'était le cas déjà avec son prédécesseur et qu'il tient à rappeler qu'il n'a jamais été retoqué sur le budget par la trésorerie. Il tient à exprimer, après s'être renseigné auprès de collectivités, et même de la CAPI, qu'il s'agit d'une mauvaise décision. Il ajoute qu'on peut récupérer la TVA en termes de bâtiment ou de voirie et conclue en précisant que la trésorerie était permissive et qu'elle l'est encore plus maintenant, il estime donc qu'aujourd'hui, on se pénalise délibérément. Le Maire répond qu'il suit un avis technique et que du « rafistolage » n'est pas vraiment de l'investissement, il a la volonté de tout recadrer et de tout remettre en place pour avoir le meilleur fonctionnement possible. S'il s'avère qu'on peut faire autrement, on agira en conséquence mais il faut que l'investissement soit durable. Monsieur RABUEL insiste en ajoutant que la trésorerie elle-même ne sait pas où mettre le curseur mais vu qu'on a toujours fait comme ça alors il ne voit pas pourquoi on changerait.

Le Maire conclut en précisant que l'objectif poursuivi est de mener un programme d'économies en revoyant les contrats, de maintenance notamment, le tout pour retrouver une plus grande marge de manœuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité [Pour : 19 voix, Contre : 8 voix : Mesdames COLLOMB, RABATEL, Messieurs CONESA (+ pouvoir de Madame CONESA), FARIN, HYVER, RABUEL, RENAUD] ***Adopte le Budget Primitif 2022 pour un montant total équilibré de 5 694 905,71€ (3 157 758,95€ équilibrés en section de***

fonctionnement et de même 2 537 146,76€ en section d'investissement), et charge le Maire des formalités liées à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'ayant été formulée, le Maire clos la séance à 21h07 en remerciant les conseillers.

Vu pour être publié et affiché le 27 avril 2022

Les secrétaires de séances,
Christine GAGET et Karine PLATEAU



Les conseillers municipaux

